

Sous direction opérations
Groupe Gestion des risques
Réf : 2025/626

**Arrêté portant modification du règlement opérationnel
du service départemental d'incendie et de secours**

Le préfet du Tarn,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret du président de la République du 22 octobre 2025 portant nomination de M. Simon BERTOUX en qualité de préfet du Tarn ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2000 modifié portant règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours ;

Vu la délibération du conseil d'administration du SDIS du Tarn en date du 16 octobre 2025 ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Garrevaques en date du 2 avril 2025 ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Palleville en date du 2 juillet 2025 ;

Considérant la nécessité d'adapter le plan de déploiement des secours pour les communes précitées ;

Considérant que cette modification relève de l'article 13 du règlement opérationnel et nécessite l'actualisation du tableau de l'annexe 4 ;

Article 1^{er} :

Le tableau de l'annexe 4 du règlement opérationnel du SDIS du Tarn, relatif aux plans de déploiement des communes tarnaises, est modifié pour les communes de Garrevaques et Palleville comme suit :

COMMUNES	CIS 1 ^{er} appel
Garrevaques	Revel (31) Sorèze
Palleville	Revel (31) Sorèze

Article 2 :

Ces modifications sont intégrées au règlement opérationnel du SDIS du Tarn à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3 :

Le directeur du SDIS du Tarn et les maires des communes du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du SDIS du Tarn.

A Albi, le **- 2 DEC. 2025**

Le Préfet


Simon BERTOUX

Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télerecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>